

27 sep 2013 -12:31

Ordre du jour du Conseil des ministres du 27 septembre 2013

Le Conseil des ministres peut modifier l'ordre du jour. Après le Conseil des ministres, vous trouverez les communiqués de presse sur www.presscenter.org, www.belgium.be et www.premier.be.

- Adaptation du statut syndical à l'évolution des services publics
- Marché public pour la police fédérale
- Gestion autonome pour l'organisation judiciaire - deuxième lecture
- Adaptation du statut des mandataires de la fonction publique fédérale - deuxième lecture
- Plus d'informations concernant les services de communications électroniques et les services de radiodistribution
- Réglementation du secteur des assurances
- Projet de loi implants : une traçabilité totale des dispositifs médicaux implantables - deuxième lecture
- Poursuite de l'effort d'informatisation des soins de santé: fin progressive de l'utilisation de la carte SIS
- Une convention règle le tiers payant pour les frais de transport dans le cadre de l'aide médicale urgente
- Simplification du transfert global de procurations entre secrétariats sociaux agréés
- Entrée en vigueur de la loi relative à l'exercice de la profession de géomètre expert
- Création d'un réseau de fonctionnaires fédéraux pauvreté

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be